Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_037-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/037

OBJET : **Adoption du budget primitif Exercice 2024**		
Date de convocation : **22 mars 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **27**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **18 avril 2024**

L'an **2024, le 04 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir OISEAU Christelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. BACOU Julien (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BUNEL Sylvie).

Absents sans pouvoir : 1
Mme KAOUANE Louisa.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. DURAND Eric a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_037-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-1, L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-10,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement comme indiqué ci-après, et dont l'adoption est soumise à l'assemblée délibérante au niveau du CHAPITRE, et avec les chapitres « Opérations d'équipement » (Etat III A2.1):

- **En section de fonctionnement, à la somme de 14 798 000,00 Euros**

Dont Total des dépenses ……**14 798 000,00**

Total des recettes ……**13 244 089,31**
Excédent Résultat reporté 002 ……**1 553 910,69**

- **En section d'investissement, à la somme de 8 019 201 Euros**

Dont Total des dépenses nouvelles …… **5 616 443,37**
Restes à Réaliser ……**1 419 060,07**
Déficit d'investissement reporté 001……**983 697,56**

Total des recettes ……**7 458 775,09**
Restes à Réaliser ……**560 425,91**

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessus, équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement, et dont la validation a été soumise à l'assemblée par chapitre et avec les chapitres « Opérations d'équipement » (Etat III A2.1) :

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Eric DURAND**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »